

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

**N° 17 - Règlement
intérieur de la
Médiathèque et de la
Charte de
fonctionnement de
l'Espace Public
Numérique (EPN) :
mises à jour**

Rapporteur :
Laurence Ledesma, 8ème
adjoint

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°17 – CULTURE

Règlement intérieur de la Médiathèque et de la Charte de fonctionnement de l'Espace Public Numérique (EPN) : mises à jour

Madame Ledesma, adjointe, expose :

Dans le cadre de la délibération n°22 du 8 mars 2019, le conseil municipal a approuvé le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque et la Charte de fonctionnement de l'Espace Public Numérique (EPN). Ces deux documents exposent aux usagers les modalités de fonctionnement de cette structure et de ce service. Ils doivent être tous deux modifiés afin d'assurer le bon fonctionnement de la Médiathèque et de s'adapter aux nouveaux services et usages proposés.

1) Le règlement intérieur

Il détermine notamment :

- Les conditions d'accès et les modalités d'inscription à la médiathèque,
- Les services proposés,
- Les comportements et les usages en vigueur à la médiathèque.

Les mises à jour proposées concernent essentiellement :

- Les horaires d'ouverture de la Médiathèque qui sont modifiés comme suit :
 - Mardi-mercredi-vendredi : 10h00 - 13h00 / 15h00 - 18h00 ;
 - Jeudi 15h00 - 18h00 ;
 - Samedi 10h00 - 17h00.
- Les règles en vigueur pour l'accueil des enfants non accompagnés ont été redéfinies.

2) La charte de fonctionnement de l'EPN

Par délibération n°22 du 10 décembre 2021, la charte de fonctionnement de l'EPN avait été actualisée une première fois. Cette charte définit notamment :

- Les services offerts par l'EPN,
- Les conditions et les modalités d'accès à l'EPN,
- La législation et les règles de sécurité informatique en vigueur.

Les mises à jour proposées concernent essentiellement :

- Les services proposés avec :
 - L'ajout d'un service de numérisation et d'impression ;
 - La mise en place de rendez-vous individuels de 1h avec la conseillère numérique.
- Les conditions d'accès à l'EPN qui sont redéfinies.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le règlement intérieur de la Médiathèque mis à jour (annexe),
- D'approuver la charte de fonctionnement de l'EPN mise à jour (annexe),
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, patrimoine et langue basque » du 7 septembre 2022,
- Approuve le règlement intérieur de la Médiathèque mis à jour (annexe),
- Approuve la charte de fonctionnement de l'EPN mise à jour (annexe),
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

